Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_245-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CLEC'H Vincent , *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, *LE BRIS Hervé (suppléant)*, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony , LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE VAILLANT Gilbert, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PIERRE Stéphane ; PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, *RAFFIN Karine (suppléante)*, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUILLENNEC Rachel à LE BEGUEC Marilyse ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; LEBRETON Bruno à BONINO Emilie ; LEYOUR Pascal à CALLONNEC Claude ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MALINAS Damien à LE GOFF Philippe ; NICLOUX Marie-Christine à ETRILLARD Cécile ;

Conseillers d'agglomération - absents

CHARLES Olivier, GARREC Loïc, LARVOR Yannick, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE GOAZIOU Anthony, LE PESSOT Damien, PINEL Clarisse, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice :	**85 Titulaires - 41 suppléants**
Présents	70
Procurations	07
Votants	**77**
Absents	08

Date d'envoi de la convocation : mercredi 1er juillet 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_245-DE

Délibération

DEL2026-07-245 **VIVIERS DE LOGUIVY DE LA MER : TARIF DE LOCATION DES CHAMBRES FROIDES**

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DEL2026-04-088 du 14 avril 2026 portant sur l'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) ;

Vu la délibération DEL2023-10-199 en date du 17 octobre 2023, par laquelle l'Agglomération a choisi un mode de gestion directe pour une phase de test afin de lancer la commercialisation et d'affiner le modèle économique des Viviers de Loguivy de la Mer ;

Vu la délibération DEL2024-09-193 du 24 septembre 2024 portant sur l'actualisation des tarifs de l'outil collectif Les Viviers de Loguivy de la Mer sis 8 rue de la Jetée à Ploubazlanec ;

Vu la délibération DEL2025-09-204 du 30 septembre 2025 portant sur la révision des tarifs applicables à l'offre immobilière de l'outil collectif Les Viviers de Loguivy de la Mer sis 8 rue de la Jetée à Ploubazlanec ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est gestionnaire de l'équipement Les Viviers de Loguivy de la Mer et que cet équipement a pour vocation d'offrir à tous les professionnels de la mer une solution adaptée à leurs besoins ;

Considérant que dans le cadre de la gestion des Viviers de Loguivy de la Mer, il apparaît nécessaire d'améliorer la commercialisation de l'équipement et ainsi de créer des recettes supplémentaires ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une logique de mutualisation des équipements portuaires et de réflexion sur l'avenir de la gestion de cet équipement à l'issue de la phase de test ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve un tarif de 542,36 € HT/m²/an soit un tarif annuel de 16 260 €HT pour la chambre froide n°1 et un tarif de 775,72 €HT/m²/an soit un tarif annuel de 13 079 €HT pour la chambre froide n°4 ;
- Précise que ces tarifs seront soumis à une révision annuelle ;
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY